

Bulletin municipal septembre 2014

SEMAINE BLEUE

La Covati convie les personnes du 3^e âge
à un après-midi récréatif
le **mercredi 15 octobre**

"Les sublimes Cabarets"
proposé par le CCAS d'Is-sur-Tille
se déroulera à partir de 14h30
dans la salle des Capucins
(fin : 16h30 environ)

Les personnes intéressées devront s'inscrire
à la mairie aux heures d'ouverture
avant le 3 octobre.

(possibilité de transport par la Covati)



Mairie
1 rue du Puits Dessous
21120 CHAIGNAY

03.80.95.20.09
mairie.chaignay@gmail.com

Permanences
Mardi de 13h30 à 17h30
Vendredi de 14h30 à 18h30

Rencontre avec les élus
Samedi de 11h à 12h

Corodonnées du maire et des adjoints

Jean-Marie MICHELIN
06 59 21 93 53

Gilles BIANCONE
07 76 33 37 29

Marie-Pierre DESBROSSE
06 07 43 40 45

Marie-Ange CHAUME-
LAGOUTTE
06 70 26 65 90

Patrice RAYMOND
06 12 65 51 96



Permanences Bibliothèque

Modification à compter du 1er octobre

Afin de s'adapter aux nouveaux rythmes scolaires,
les permanences du mardi et vendredi sont supprimées.

Ouverture : vendredi de 15h à 17 h
et samedi de 14h à 16h

*L'été a permis
de mettre en rayons une quantité de nouveaux livres,
de modifier l'aménagement intérieur.
Une visite s'impose...*



OBJETS TROUVES

Un trench



Un blouson



C'est quoi le CCAS ?

C'est un Centre Communal d'Aide Social obligatoire dans chaque commune. Pour Chaignay, il est composé : du Maire qui en a la présidence, de 4 conseillers et de 4 personnes qui résident dans la commune choisies par le Maire.

C'est un établissement public communal intervenant principalement dans 3 domaines :

- *L'aide sociale légale qui, de part la loi, est la seule attribution obligatoire.
- *L'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux.
- *L'animation des activités locales.

Le CCAS dispose d'un budget autonome qui prend notamment en compte le personnel nécessaire à l'accomplissement de ses actions. Trois sources de financement peuvent être distinguées :

- *les ressources propres : les dons, les legs ainsi que des produits ou de collectes.
- *les ressources liées aux services et aux actions créées et gérées par le CCAS.
- *Les ressources extérieures non affectées à une action précise : ces ressources proviennent de la subvention communale qui constitue l'apport prépondérant et obligatoire au fonctionnement de tous les CCAS.

Pour schématiser, le CCAS est une grande famille, il est présent pour aider les membres de cette famille en difficulté temporaire. Ce peut être d'ordre financier mais aussi simplement une écoute ou un réconfort auprès des personnes qui le demandent. Il peut proposer des formations à la population, des réunions d'informations, des animations...

Pour le début de l'année 2015, le CCAS proposera en partenariat avec la Croix Rouge Française 3 formations qui se dérouleront sur notre commune :

- 1/ **L'initiation à la Réduction des risques** : durée 1 heure /1€ pour chaque participant/ 10 participants/ formation ouverte à toutes personnes âgées de plus de 10 ans.
- 2/ **L'initiation à l'arrêt cardiaque (AMD : Alerter-Masser-Défibriller)** : durée : 1h30/5€ par participant/10 participants/formation ouverte à toutes personnes âgées de plus de 10 ans.
- 3/ **La formation aux gestes qui sauvent Prévention et Secours Civique de niveau I** : durée 10 heures/30€ par participant/minimum 7 personnes, maximum 10/formation ouverte à toutes personnes âgées de plus de 10 ans.

**Inscriptions et renseignements aux heures de secrétariat de mairie
avant le 30 novembre.**

Marie-Ange Chaume-Lagoutte
Membre du CCAS



COLLECTE SPECIALE DES PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE LIEE

Le SMOM organise une collecte spécifique d'amiante liée.

Cette opération aura lieu le samedi 18 octobre matin.

Les dépôts se feront à la station de transfert d'Is-sur-Tille, rue du Triage (à côté de la déchèterie)

Inscription et renseignements au Syndicat Mixte des Ordures Ménagères

03 80 95 21 10

